

# COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2008 À 20 HEURES

Convocation en date du 19 mars 2008

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, Adjoint

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, Mmes WARTZOLFF Monique, SCHUSTER Danielle

M. RITTERBECK Denis, Mlle OHLMANN Denise, M. LANOIX Martin, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : MM. GUTHMULLER Roland, DOSSMANN Dominique (pouvoirs à M. GEIST Patrick), VOLGRINGER Alphonse (pouvoirs à M. PAULUS Jean-Paul)

-----

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2008**

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

Le Maire explique aux élus que suite au renouvellement général de l'assemblée locale, il importe de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal représentant la commune au sein des différents organismes extérieurs.

#### **A - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE HAGUENAU**

Conformément à l'article 5 de ses statuts, la Communauté de Communes est administrée par un conseil de communauté composé de trente-quatre délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, dont trois délégués de la commune de Niederschaeffolsheim.

En conséquence, il invite l'assemblée à élire les trois délégués devant représenter la commune au sein dudit conseil de communauté.

Par vote secret, sont élus délégués de la commune de Niederschaeffolsheim auprès de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de la région de Haguenau :

M. VIERLING Fernand, Maire, M. PAULUS Jean-Paul, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et M. GEIST Patrick, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, chacun par quatorze voix dont deux votes par procuration.

Les trois délégués pourront siéger indifféremment au sein des comités consultatifs existants (déchets ménagers, communication et nouvelles technologies de l'information, développement économique, aménagement du territoire), de la commission d'évaluation des charges transférées, etc... ou toute autre nouvelle structure susceptible d'être créée au courant du présent mandat.

#### **B - SIVOM DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ET ENVIRONS**

Il a ensuite été procédé dans les mêmes conditions à l'élection des deux délégués de la commune de Niederschaeffolsheim auprès de l'organe délibérant du Sivom de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

M. PAULUS Jean-Paul, 1<sup>o</sup> Adjoint au Maire et Mlle OHLMANN Denise, Conseillère Municipale, ont été désignés délégués de la commune de Niederschaeffolsheim auprès du Comité-Directeur du Sivom de Schweighouse-sur-Moder, chacun par quatorze voix dont deux votes par procuration.

#### **C - SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et départemental du SDEA, conformément au nouveau cadre statutaire validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du SDEA du 7 décembre 2007 et entériné par arrêté préfectoral du 16 janvier 2008.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles 9, 14 et 26 et de l'Annexe 2 des statuts modifiés fixant la représentation de chaque collectivité intégrée à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence,

Vu les dispositions des articles 10 et 17 et de l'Annexe 3 des statuts modifiés instaurant la désignation des Conseillers Territoriaux au niveau des Commissions Géographiques,

Après en avoir délibéré, décide, par quatorze voix dont deux votes par procuration :

- de désigner M. PAULUS Jean-Paul, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué de la commune de Niederschaeffolsheim au sein de la Commission Géographique Nord, des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA,

- de désigner M. PAULUS Jean-Paul, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, représentant de la Commission Géographique de "Commune" au sein du Conseil Territorial Nord du SDEA.

#### **D - SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS EAU POTABLE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et départemental du SDEA, conformément au nouveau cadre statutaire validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du SDEA du 7 décembre 2007 et entériné par arrêté préfectoral du 16 janvier 2008.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article 11c des statuts modifiés aux termes desquelles les communes qui relevaient du périmètre de syndicats à vocation unique dissous ou en voie de l'être sont appelés à désigner directement un délégué par compétence,

Vu les dispositions des articles 9, 14 et 26 et de l'Annexe 2 des statuts modifiés fixant la représentation de chaque collectivité intégrée à un délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence,

Dans l'attente de la dissolution du Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs, ces délégués pourront également représenter la commune et sein du Comité Directeur du Syndicat.

A ce titre, et conformément aux statuts dudit Syndicat, il convient de procéder à la désignation d'un délégué supplémentaire.

Après en avoir délibéré, décide, par quatorze voix dont deux votes par procuration :

- de désigner M. VOEGELE Paul, 2<sup>o</sup> Adjoint au Maire, délégué de la commune de Niederschaeffolsheim au sein de la Commission Géographique Nord, des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA,

- de désigner M. VOEGELE Paul, 2° Adjoint au Maire et M DURRHEIMER Rémi, 4° Adjoint au Maire, délégués de la commune de Niederschaeffolsheim au sein du Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs, jusqu'à sa dissolution.

### **3 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

En vue de répartir les tâches incombant aux élus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer les commissions suivantes et procède à la désignation de leurs membres :

#### **COMMISSION DU PATRIMOINE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

MM. VIERLING Fernand, PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, DAUL Claude, KELLER Richard, GUTHMULLER Roland, RITTERBECK Denis, LANOIX Martin, VOLGRINGER Alphonse

#### **COMMISSION DES FINANCES**

MM. VIERLING Fernand, PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, KELLER Richard, Mlle OHLMANN Denise

#### **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS**

MM. VIERLING Fernand, PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, Mmes WARTZOLFF Monique, SCHUSTER Danielle, M. RITTERBECK Denis, Mlle OHLMANN Denise, M. DOSSMANN Dominique

#### **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

MM. VIERLING Fernand, PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, Mme SCHUSTER Danielle, Mlle OHLMANN Denise

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

*Président* : M. VIERLING Fernand

*Membres titulaires* : MM. PAULUS Jean-Paul, DURRHEIMER Rémi, KELLER Richard

*Membres suppléants* : MM. VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DAUL Claude

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Maire explique à l'assemblée que la durée du mandat des douze membres de la Commission Communale correspond à celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, est composée de six titulaires et de six suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants, désignés à partir d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- procède à l'élaboration de la liste de présentation de douze noms pour la désignation de six commissaires titulaires et autant de noms pour les six commissaires suppléants, à savoir :

*Commissaires titulaires* : MM. DAUL Claude, LANOIX Martin, Mme SCHUSTER Danielle, MM. DURRHEIMER Rémi, FURST Denis, PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, DOSSMANN Dominique, RITTERBECK Denis, GOLLA Paul, TRIMBUR Franck, WEIBEL Clément (Kriegsheim)

*Commissaires suppléants* : MM. LANG André, KELLER Richard, ZITVOGEL Mathieu, VOLGRINGER Alphonse, GUTHMULLER Roland, GEIST Patrick, Mme WARTZOLFF Monique, MM. KIEFFER Pierre, KELLER Joseph, KREUTHER René, STEMMER Bruno, BUR Joseph (Rottelsheim)

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*Au titre des Membres du Conseil Municipal* : MM. VIERLING Fernand, VOEGELE Paul  
Mmes WARTZOLFF Monique, SCHUSTER Danielle, Mlle OHLMANN Denise

*Au titre des Membres extérieurs* : Mmes BOEHRINGER Marie-Claire, SCHALLER Béatrice, SCHNEIDER Denise, SCHOENFELDER Martine (déléguée UDAF)

#### **DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

M. VIERLING Fernand, Maire (Collège des élus)

#### **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

M. PAULUS Jean-Paul, 1° Adjoint au Maire

#### **4 - DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Maire explique aux élus qu'en raison du renouvellement général de l'assemblée, il appartient à celle-ci de fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.

Il précise que selon les barèmes de référence concernant les communes comprise dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, l'indemnité du Maire peut être fixée au taux maximal de 43 % de l'indice brut 1015 et celle d'un Adjoint relevant de la même tranche d'habitants au taux maximal de 16,50 % du même indice.

M. VIERLING Fernand a quitté la salle lors du vote du taux de l'indemnité du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suit à compter du 14 mars 2008, date de leur élection et pour la durée du mandat, à savoir :

a) Monsieur VIERLING Fernand, Maire : 43 % de l'indice brut 1015

b) Monsieur PAULUS Jean-Paul, 1° Adjoint |

c) Monsieur VOEGELE Paul, 2° Adjoint | 16,5 % de l'indice brut 1015

d) Monsieur GEIST Patrick, 3° Adjoint | pour chacun des quatre Adjointes

e) Monsieur DURRHEIMER Rémi, 4° Adjoint |

- certifie que les indemnités de fonction attribuées au Maire et aux quatre Adjointes représentent l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée.

Les cinq élus précisent chacun de façon explicite que les indemnités de fonction ne feront pas l'objet d'écrêtement et se prononcent en faveur de l'option de la retenue à la source.

#### **5 -INVENTAIRE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT À INSCRIRE AU BUDGET 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux d'investissement suivants au budget primitif de l'exercice 2008 : réhabilitation du club-house du football, réhabilitation de la Mairie, acquisition de terrain pour la nouvelle station d'épuration.

#### **6 -INFORMATIONS**

*Construction d'une éventuelle nouvelle station d'épuration* : Par lettre du 15 février 2008, le Maire de la Ville de Haguenau nous informe ne plus pouvoir donner suite à son accord de principe de 2002 relatif au raccordement des eaux usées de Niederschaeffolsheim sur le réseau haguenuvien. En raison de l'accroissement de la population et de l'amélioration du réseau de collecte, la charge polluante du ban communal de Haguenau est passée de 42 % en 2002 à plus de 90 % des capacités de traitement, annulant ainsi toute marge de manœuvre.

Une nouvelle entrevue sera convenue avec le futur Maire de Haguenau à l'issue des élections municipales.

*Réalisation d'un Groupe Locatif Conventionné* : Le Maire rappelle aux élus que la commune a confié la maîtrise d'œuvre d'ouvrage à la SIBAR en vue de la réalisation d'un groupe locatif conventionné sur le site communal de l'ancienne salle polyvalente d'une contenance d'environ 25 ares. L'étude de l'opération est actuellement au stade d'avant-projet sommaire.

#### **7 -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Le Maire donne lecture aux élus des demandes de subvention sollicitées par les associations dénommées "Les Petits Coquins" de Niederschaeffolsheim et "Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle" de Schirmeck.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 100 € au bénéfice de l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle de Schirmeck,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 230 € au bénéfice de l'Association "Les Petits Coquins" de Niederschaeffolsheim pour la décoration de l'Arbre de Noël 2007 édifié Place de la Mairie,
- de porter la subvention pour classe transplantée à 5€/jour/élève jusqu'à la classe de 3<sup>me</sup> incluse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

## **8 - REMPLACEMENT D'UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remplacement de la tour d'un équipement informatique de l'école pour un montant de 249 € TTC qui sera porté à la section d'investissement.

-----

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 25 mars 2008

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,